

Mairie de Saint-Vincent 2, rue de la Mairie Le Bourg 43800 SAINT-VINCENT

Tél: 04 71 08 51 11

Mail: mairie@saintvincent43

ARRETE MUNICIPALNº36

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise Gras pour des travaux de voirie Chemin des Promeneurs,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation Chemin des Promeneurs.

ARRETE

Article 1: La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits les 18 et 19 juin sur le chemin des Promeneurs.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise Gras.

Article 3 : Le Maire, les Adjoints, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 17 juin 2024

Le Maire, Jean-Benoît Girodet

